

DELIBERATION CFVU-089-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 16 septembre 2021,

Objet de la délibération : Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté de Santé

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 27 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les MCC de:

- > l'UE "Biologie cellulaire : applications pratiques" du Master 1 Biologie-Santé
- l'UE "Biologie cellulaire : applications pratiques" du Master 1 Sciences du Médicament
- > I'UE Optionnelle dite "MAJEURE" d'Anatomie

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 30 septembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 6 octobre 2021



Fiche de modification des maquettes de formation

§ **UFR**: SANTE **Avis favorable du <u>Conseil du Département Médecine</u> du : 14/09/2021**

Passage à la CFVU du : 27/09/2021Rentrée universitaire: 2021-2022

Formation concernée : études médicales (enseignement Optionnel 1er-2ème cycle)			
Enseignement de l'Optionnel MAJEUR d'Anatomie (Pr Henri-Dominique FOURNIER)			
Nature de la modification (merci de cocher la case)	:		
Structure:			
Création ou modification ou déplacement d'UE / EC			
Changement d'ECTS			
Mise en place ou retrait de parcours			
Modalités de contrôle des connaissances :			
Modification des conditions de validation	x		
Modification de coefficient(s)			
Modification d'épreuve(s) (nature, durée)	x		
<u>Charges d'enseignement :</u>			
Modification du volume horaire			
Mutualisation ou démutualisation			
Incidence financière (joindre un argumentaire)			
(Joniale all argumentalie)			
§ Avis et remarques éventuelles de la CFVU :			

Détail de la modification à compléter au verso : Joindre les 2 maquettes

voir Maquette de formation ci-jointe, sur Diapo, avec modification

Détail de la modification :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2021/2022	
Enseignement Optionnel MAJEUR	Présence aux séances (1 absence justifiée autorisée)	
d' Anatomie	Contrôle continu des acquis (Tutorat d'Anatomie Virtuelle)	
	Présence aux dissections	
	Evaluation du Book d'Anatomie (noté sur 20) ORAL: 30 mn par étudiant:	
	présentation d'un ou deux dessins au tableau à des fins d'enseignement (20 mn/ noté sur 20)	
	évaluation sur cartes anatomo-cliniques (Flaschcards) (10 mn/ noté sur 20)	
	Note finale ramenée sur 20	
	Moyenne pour être admis : 10/20 (30/60)	
	Mêmes modalités pour la session 2 de rattrapage	
	En remplacement de 2020/2021:	
	Règles de validation : - Présence aux séances (1 absence justifiée autorisée) - Contrôle continu: obtention de tous les acquis 3D (QCM corrects après lecture des vidéos tutorielle d'anatomie 3D)	
	- Presence aux séances de dissection	
	- Examen final avec : examen écrit (note/40) : 5 dessins à légender, 1 dissection en 3D à commenter durée 1h,	

examen oral (note/40) : 1 dessin au tableau noir 1 mémoire de présentation d'un sujet anatomo-clinique (2 pages maximum)

Validation du parcours si note moyenne minimale de 10/20 (50/100) et validation des acquis sur la plateforme d'anatomie.

2ème session (rattrapages):

- Contrôle continu non conservé pour la 2ème session
- présentation de planches d'anatomie 3D sur les sujets non maitrisés de l'oral de la 1ère session. (examen oral, note minimale de 10/20)



Fiche de modification des maquettes de formation

UFR: SANTE **Avis favorable du Conseil d'UFR du:** 16/09/2021

Passage à la CFVU du : 27/09/2021Rentrée universitaire: 2021-2022

Formation concernée: Master 1 mention Biologie-Santé (Médecine-Maïeutique-Sciences)				
UE « Biologie cellulaire : applications pratiques » (6 ECTS)				
NB : UE également proposée (mutualisation) dans le cadre du M1 mention Sciences du Médicament (Pharmacie)				
Attention : UE <u>non</u> mutualisée avec l'UFR Sciences				
Nature de la modification (merci de cocher la case) :				
Structure:				
Création ou modification ou déplacement d'UE / EC				
Changement d'ECTS				
Mise en place ou retrait de parcours				
Modalités de contrôle des connaissances :				
Modification des conditions de validation	x			
Modification de coefficient(s)				
Modification d'épreuve(s) (nature, durée)				
Charges d'enseignement :				
Modification du volume horaire				
Mutualisation ou démutualisation				
Incidence financière (joindre un argumentaire)				
§ Avis et remarques éventuelles de la CFVU :				

Détail de la modification à compléter au verso : Joindre les 2 maquettes voir Maquette de formation ci-jointe, sur Diapo, avec modification

Détail de la modification :

Joindre les 2 maquettes

Turburg des (16 es esta	2020/2021	2024 (2022
Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
UE « Biologie cellulaire :	<u>1^{ère} session</u> :	<u>1^{ère} session</u> :
applications pratiques » (6 ECTS) Biologie-Santé	- Présence obligatoire aux ED/TP - Rédaction d'un court rapport des résultats des ED/TP: note sur 20, comptant pour les 2/3 de la note de l'UE, conservation de la note en 2ème session - examen de 15 QCM au maximum (sur SIDES), d'une durée de 30mn, comptant pour 1/3 de la note de l'UE. Validation de l'UE avec une	 Présence obligatoire aux ED/TP Rédaction d'un court rapport sous forme de poster des résultats des TP, avec présentation orale (10min): note sur 20 comptant pour les 2/3 de la note de l'UE Examen de 15 QCM au maximum (sur SIDES), d'une durée de 30min, comptant pour 1/3 de la note de l'UE
	note minimale de 10/20	Validation de l'UE avec une note minimale de 10/20
	<u>2^{ème} session</u> : - Conservation de la	<u>2^{ème} session</u> : - Conservation de la
	validation de la Présence obligatoire aux ED/TP - Conservation de la note	validation de la Présence obligatoire aux ED/TP
	(1 ^{ère} session) de la Rédaction d'un court rapport des résultats des ED/TP,	- Conservation de la note (1 ^{ère} session) de l'examen (QCM SIDES),
	- examen de 15 QCM au maximum (sur SIDES), d'une durée de 30 mn, comptant pour 1/3 de la note de l'UE.	1 oral de présentation d'un article (10 min), en rapport avec le sujet des TP, donné une semaine avant. Note sur 20.
	Validation de l'UE avec une note minimale de 10/20	Validation de l'UE avec une note minimale de 10/20

UE « Biologie cellulaire :	idem	idem
	lueiii	ideiii
applications pratiques »		
(<mark>9 ECTS</mark>)		
Sciences du Médicament		